



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 16 septembre 2025, à 20 h 00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère

M^{me} Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M^{me} Magalie Queval, conseillère

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

M^{me} Lise Roy, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Roger Maisonneuve, directeur général

M^{me} Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe

M^{me} Marianna Ruspil, greffière

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

Période de questions

Aucune question.

250916-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250916-2

Approbation du procès-verbal du 26 août 2025

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2025 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

250916-3

Avis de motion – Règlement numéro 2025-290-51 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de préciser que les enseignes publicitaires autorisées dans les zones C-671 et P-189 peuvent être électroniques et d'autoriser les panneaux numériques installés par la municipalité et les panneaux numériques privés érigés sur la propriété publique municipale dans toutes les zones

M^{me} la conseillère Lise Roy donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de préciser que les enseignes publicitaires autorisées dans les zones C-671 et P-189 peuvent être électroniques et d'autoriser les panneaux numériques installés par la municipalité et les panneaux numériques privés érigés sur la propriété publique municipale dans toutes les zones.

Adoption de règlements

250916-4

Adoption – Règlement numéro 2025-290-47 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser l'usage C7-01-03 (station de recharge sans dépanneur) dans les zones P-444 et P-545

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2025-290-47 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser l'usage C7-01-03 (station de recharge sans dépanneur) dans les zones P-444 et P-545.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250916-5

Adoption – Règlement numéro 2025-290-48 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser l'usage P1-03-03 (centre multifonctionnel, culturel ou communautaire) dans la zone C-203

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2025-290-48 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser l'usage P1-03-03 (centre multifonctionnel, culturel ou communautaire) dans la zone C-203.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250916-6

Adoption – Second projet de règlement numéro 2025-290-49 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone I-1018 à même une partie de la zone I-1003, d'autoriser divers usages commerciaux et industriels dans la nouvelle zone I-1018 et de ne plus autoriser l'usage C13-02-12 (vente de vêtements usagés) dans la zone C-179

Il est proposé d'adopter le second projet de règlement numéro 2025-290-49 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone I-1018 à même une partie de la zone I-1003, d'autoriser divers usages commerciaux et industriels dans la nouvelle zone I-1018 et de ne plus autoriser l'usage C13-02-12 (vente de vêtements usagés) dans la zone C-179.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250916-7

Adoption – Projet de règlement numéro 2025-290-51 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de préciser que les enseignes publicitaires autorisées dans les zones C-671 et P-189 peuvent être électroniques et d'autoriser les panneaux numériques installés par la municipalité et les panneaux numériques privés érigés sur la propriété publique municipale dans toutes les zones

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 2025-290-51 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de préciser que les enseignes publicitaires autorisées dans les zones C-671 et P-189 peuvent être électroniques et d'autoriser les panneaux numériques installés par la municipalité et les panneaux numériques privés érigés sur la propriété publique municipale dans toutes les zones.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le 1^{er} octobre 2025 à 19 h 30 à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250916-8

Adoption – Règlement numéro 2025-441-1 modifiant le Règlement numéro 2025-441 visant à autoriser les logements accessoires dans certains secteurs de Boucherville afin d'autoriser les logements accessoires sur les lots longeant l'ensemble de la rue Mackenzie

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2025-441-1 – Règlement modifiant le Règlement numéro 2025-441 visant à autoriser les logements accessoires dans certains secteurs de Boucherville afin d'autoriser les logements accessoires sur les lots longeant l'ensemble de la rue Mackenzie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapports et résolutions des comités et commissions

250916-9

Demandes site du patrimoine et PIIA présentées au CCU du 27 août 2025

Il est proposé d'entériner les recommandations U2025-086, U2025-087, U2025-089, U2025-91 à U2025-93 et U2025-95 à U2025-102 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 27 août 2025 et d'approuver :

1. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2025-70087 pour autoriser le remplacement d'une fenêtre d'un immeuble situé au 27, rue De La Perrière Nord, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2025-086.
2. Partiellement, la demande site du patrimoine et PIIA numéro 2025-70089 pour autoriser le remplacement du revêtement de toiture de la véranda avant d'un immeuble situé au 584, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2025-087.
3. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2025-70101 pour autoriser la reconstruction d'un bâtiment principal et la construction d'un nouveau garage détaché, d'un immeuble situé au 19, rue De Montbrun, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2025-089.
4. La demande de PIIA numéro 2025-70088 pour autoriser l'agrandissement de l'immeuble situé au 57, rue Charlotte-Denys, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2025-091.
5. La demande de PIIA numéro 2025-70098 pour autoriser la teinture de la maçonnerie de l'immeuble situé au 1150, rue Volta, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2025-092.
6. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2025-70096 pour autoriser la rénovation du revêtement mural d'un immeuble situé au 517, rue Saint-Charles, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2025-093.
7. La demande de PIIA numéro 2025-70092 pour autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire au 1580, rue Eiffel, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2025-095.

8. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2025-70091 pour autoriser le remplacement de portes et fenêtres de l'immeuble situé au 541, rue Sainte-Marguerite, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2025-096.
9. Le report de la demande site du patrimoine et PIIA numéro 2025-70105 selon la recommandation U2025-097.
10. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2025-70100 pour autoriser la rénovation de la toiture de l'immeuble situé au 578, rue Saint-Charles, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2025-098.
11. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2025-70093 pour autoriser le remplacement de fenêtres d'un immeuble situé au 50, rue De Grandpré, le tout en considérant le préambule et les suggestions apparaissant à la recommandation U2025-099.
12. La demande de PIIA numéro 2025-70099 pour autoriser des modifications architecturales au projet d'agrandissement d'un immeuble situé au 30, rue Marguerite-Bourgeois, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2025-100.
13. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2025-70107 pour autoriser le remplacement d'une porte pour l'immeuble situé au 434, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2025-101.
14. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2025-70110 pour autoriser l'installation d'une clôture sur la propriété située au 414, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2025-102.

De plus, il est proposé d'approuver la demande site du patrimoine et PIIA numéro 2025-70109 concernant la rénovation et l'agrandissement de l'immeuble situé au 550, rue Sainte-Marguerite, présentée à la recommandation U2025-094, et ce, selon les documents déposés. Il est suggéré :

- De favoriser l'option 2, qui ne propose aucun avant-toit au-dessus de la porte d'entrée principale.
- De proposer des portes de garage de couleur blanche.
- D'utiliser une couleur de revêtement mural plus pâle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250916-10

**Demande de PIIA 2024-70152 – Ateliers municipaux –
Modification des plans approuvés**

Il est proposé de réviser la résolution 240916-13 paragraphe 9) concernant la demande de PIIA numéro 2024-70152 pour autoriser un agrandissement pour le bâtiment 1 des ateliers municipaux et de nouvelles couleurs pour le bâtiment 2, soit l'entrepôt, sur la propriété située au 650, chemin du Lac, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-126, et en

approuvant l'implantation modifiée pour le déplacement de l'agrandissement selon les plans révisés du Groupe Leclerc architecture-design, dossier 24-103, en date du 22 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250916-11

Dépôt de procès-verbaux de réunions des comités et commissions de Boucherville

Il est proposé de prendre acte des procès-verbaux des réunions suivantes :

1. Réunion de la Commission des jumelages tenue le 24 mars 2025;
2. Réunion du comité d'achat responsable tenue le 12 mai 2025;
3. Réunions du comité ferroviaire tenues les 22 mai et 26 juin 2025;
4. Réunion du comité jeunesse tenue le 5 juin 2025;
5. Réunion de la commission des aînés tenue le 9 juin 2025.

Demandes de dérogation mineure et de démolition

250916-12

Demande de démolition numéro 2025-70042

CONSIDÉRANT la demande de démolition numéro 2025-70042;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2025-088;

CONSIDÉRANT qu'une affiche a été installée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement invitant les personnes intéressées de se faire entendre relativement à la demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Web de la Ville de Boucherville invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

Il est proposé d'accepter la demande de démolition numéro 2025-70042 à l'égard de l'immeuble situé au 633, boulevard Marie-Victorin sur le lot 1 908 962 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly déposée le 28 avril 2025 pour la démolition du bâtiment commercial, le tout selon la recommandation U2025-088 du CCU.

Tel que présenté dans la lettre de demande de PIIA, préparée par Andrée Brunet, architecte, datée du 25 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT la demande de démolition numéro 2025-70102;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2025-090;

CONSIDÉRANT qu'une affiche a été installée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement invitant les personnes intéressées de se faire entendre relativement à la demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Web de la Ville de Boucherville invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

Il est proposé d'accepter la demande de démolition numéro 2025-70102 à l'égard de l'immeuble situé au 19, rue De Montbrun sur le lot 1 909 051 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly déposée le 15 juillet 2025 pour autoriser la démolition du bâtiment commercial inoccupé, le tout selon la recommandation U2025-090 du CCU.

Tel que présenté dans le document préparé par Dany Berthiaume, architecte, comprenant la description du projet, l'argumentaire et les photos du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Administration et finances

Effectifs et embauche

Approbation du rapport d'effectifs

Il est proposé :

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 26 juillet au 6 septembre 2025 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 8 septembre 2025.
2. De féliciter M^{me} Sarah Lambert, régisseuse à la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire – bibliothèque, pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.

3. De féliciter M^{me} Dominique Dufort, adjointe administrative à la Direction générale, pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
4. De féliciter M^{me} Dominique Barrette, brigadière scolaire à la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire, pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
5. De féliciter M. André Rose, brigadier scolaire à la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire, pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
6. De féliciter M. Alexandre Cosgrove, ouvrier de la voie publique à la Direction des travaux publics, pour ses 20 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Listes des déboursés et virements budgétaires

250916-15

Listes des déboursés

Il est proposé :

1. D'approuver les listes préparées par la Direction des finances et des approvisionnements des déboursés numéro 209523 à 209625.
2. D'approuver les paiements électroniques numéro S33549 à S33733.
3. D'approuver directement au compte bancaire les prélèvements numéro 86 à 93 et 1042 à 1052.
4. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistante-trésorière à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250916-16

Liste de virements budgétaires

Il est proposé :

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires au 9 septembre 2025 pour les écritures 5930 à 5943.
2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

250916-17

Adjudication d'un contrat pour l'aménagement de la salle RFID à la bibliothèque (C-25-13-C)

CONSIDÉRANT le contrat pour l'aménagement de la salle RFID à la bibliothèque (C-25-13-C);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4658 préparé par la Direction du génie daté du 27 août 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour l'aménagement de la salle RFID à la bibliothèque à Senterre Entrepreneur Général inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 242 174,85 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250916-18

Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution 250826-18 – Dépôt de la programmation des travaux version numéro 1 dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2024-2028 (TECQ 2024-2028)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de correction concernant la résolution 250826-18 – Dépôt de la programmation des travaux version numéro 1 dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2024-2028 (TECQ 2024-2028).

La résolution corrigée et le procès-verbal sont joints à la présente pour en faire partie intégrante.

Ententes, conventions et contrats

Affaires diverses

250916-19

Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 18 septembre 2025

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-250918-3.1.
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-250918-4.1 à CA-250918-4.2.
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-250918-5.1 à CA-250918-5.2.
4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-250918-6.1 à CA-250918-6.5.
5. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-250918-8.1 à CA-250918-8.3.
6. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-250918-10.1.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250916-20

Appui à la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire

CONSIDÉRANT que la Semaine de la sécurité ferroviaire a lieu au Canada du 15 au 21 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que 261 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2024, entraînant 68 décès et 58 blessures graves évitables;

CONSIDÉRANT que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT que le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de Boucherville;

Il est proposé d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroule du 15 au 21 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires nouvelles

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

250916-21

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 20 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE
LA RÉOLUTION 250826-18 – DÉPÔT DE
LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX
VERSION NUMÉRO 1 DANS LE CADRE
DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR
L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION
DU QUÉBEC POUR LES ANNÉES
2024-2028 (TECQ 2024-2028)**

Procès-verbal de correction de la résolution 250826-18 – Dépôt de la programmation des travaux version numéro 1 dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2024-2028 (TECQ 2024-2028).

NATURE DE LA CORRECTION

Le présent procès-verbal vise la correction d'une coquille mineure dans le titre de la résolution, plus spécifiquement dans le titre du programme mentionné.

DOCUMENT À L'APPUI DU PROCÈS-VERBAL

Résolution n° 250826-18
Sommaire décisionnel n° 2025-4449

Je soussignée, greffière de la Ville de Boucherville, modifie par le présent procès-verbal de correction, la résolution 250826-18 – Dépôt de la programmation des travaux version numéro 1 dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2024-2028 (TECQ 2024-2028), de la manière suivante :

- par la modification du titre du programme, soit le programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec, plutôt que le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

Cette modification vise une erreur qui apparaît évidente à la lecture du sommaire décisionnel numéro 2025-4449.

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

Et j'ai signé à Boucherville ce 9 septembre 2025.



Marianna Ruspil, greffière



Boucherville

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 26 août 2025 à 20 h 00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère

M^{me} Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M^{me} Magalie Queval, conseillère

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

M^{me} Lise Roy, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Roger Maisonneuve, directeur général

M^{me} Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe

M^{me} Marianna Ruspil, greffière

250826-18

Dépôt de la programmation des travaux version numéro 1 dans le cadre du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec pour les années 2024-2028 (TECQ 2024-2028)

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4449 préparé par la Direction du génie daté du 19 août 2025;

Il est proposé que :

1. La Ville de Boucherville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
2. La Ville de Boucherville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des



Boucherville

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 26 août 2025 à 20 h 00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère

M^{me} Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M^{me} Magalie Queval, conseillère

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

M^{me} Lise Roy, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Roger Maisonneuve, directeur général

M^{me} Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe

M^{me} Marianna Ruspil, greffière

investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028.

3. La Ville de Boucherville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
4. La Ville de Boucherville s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement.
5. La Ville de Boucherville s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme.
6. La Ville de Boucherville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
7. La Ville de Boucherville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
DE LA RÉOLUTION No 250826-18

MARIANNA RUSPIL, GREFFIÈRE